

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2011**

*Adopté en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2011*

L'an deux mil onze, le vingt quatre octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipal de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Octobre 2011

**PRESENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Thomas JUSTIN, Sylvie POIRIER, Pierre ESPILONDO, Adjoints

Michèle BOURGOIN, Vahid HAJEB, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE, Michel MORA, Sophie BARBOT, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, Conseillers Municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jacques CHAUVET a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

André MOUSTIÉ a donné procuration à Xavier PARIS

Évelyne DONZEAUD a donné procuration à Annie DUROUX

Anne-Marie CAMPET a donné procuration à Sylvie POIRIER

Denise PRINGAULT a donné procuration à Patrick MALVAES

Marc ODEZENNE a donné procuration à Michel MORA

Julien SUSPERREGUI a donné procuration à Thomas JUSTIN

Annie KHELOUFI a donné procuration à Sophie BARBOT

Fabrice VERDELET a donné procuration à Sylviane STOME

**ABSENTS :**

Marie-Pierre ATKINSON

Richard HISS

**Mireille MAZURIER a été nommée secrétaire de séance**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Julien SUSPERREGUI a donné procuration à Thomas JUSTIN parce que je pense qu'il arrivera un peu en retard, j'espère qu'il ne va pas arriver à la fin du, avant, après que (...) le conseil soit terminé, parce que c'est un petit conseil que nous avons ce soir.

Annie DUROUX, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE,

Marie-Pierre ATKINSON, elle devrait arriver Patrick ? (inaudible) Elle devrait être là, donc on surveillera.

Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, Denise PRINGAULT a donné procuration à Patrick MALVAES, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE,

Richard HISS, non Richard n'est pas arrivé non plus ? Donc on va le surveiller.

Michel MORA est là, Annie KHELOUFI a donné procuration à Sophie BARBOT, Sophie BARBOT est là, Marc ODEZENE a donné procuration à Michel MORA,

Fabrice VERDELET, procuration à Madame STOME. Je le note. Mais s'il arrive, bien sûr, la procuration tombera.

Sylviane STOME est là et Patrick LOPEZ aussi.

Voilà ! Bon, écoutez, on va nommer secrétaire de séance Mireille MAZURIER, si elle veut bien ? Puisque Julien n'est pas encore arrivé hein allez. Mireille MAZURIER, secrétaire de séance.

Voilà, très franchement je n'ai pas d'information particulière à vous donner, comme je vous le disais c'est un petit conseil, mais on avait l'obligation de faire ce conseil parce qu'il y a des travaux, notamment du S.D.E.E.G., d'enfouissement, on expliquera quand on viendra à la délibération, donc on ne pouvait pas faire autrement parce qu'il faut lancer les chantiers. Sur l'adoption du procès verbal du 19 septembre dernier, est ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas, je peux le considérer comme, adopté ? Il est adopté.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011**

**DECISIONS MUNICIPALES** prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ADMINISTRATION GENERALE**

2011-10 01 - Prolongation de la mission d'un Médiateur Municipal

2011-10 02 - Demande de subvention pour la mise en place d'un système de vidéoprotection  
-modification de plan de financement

**POLITIQUE DE LA VILLE**

2011-10 03 - Demande d'aide financière auprès du S.D.E.E.G. pour les travaux  
d'aménagement de la rue du Maréchal Joffre

2011-10 04 - Demande d'aide financière auprès du S.D.E.E.G. pour les travaux  
d'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

2011-10 05 - Demande d'aide financière auprès du S.D.E.E.G. pour les travaux  
d'enfouissement de réseaux de la rue Pierre Daney

**RESSOURCES HUMAINES**

2011-10 06 - Régime indemnitaire des Psychologues Territoriaux

Y a-t-il des remarques sur ces décisions municipales ? Il n'y en a pas non plus. Nous pouvons donc passer au premier, à la première délibération, c'est Nicole NUGEYRE qui va la rapporter, c'est la prolongation de la mission d'un médiateur municipal. Madame le rapporteur c'est à vous.

**Nicole NUGEYRE**

Ah tu me l'as éteint !

**Patrick MALVAES**

Non. C'est Madame le Maire (Inaudible). C'est moi le médiateur là.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je crois que c'est moi quand j'éteins, voilà. Donc je le remets.

**Nicole NUGEYRE**

Ah, là ça marche. Dans sa séance (inaudible) là ça remarque.

## **PROLONGATION DE LA MISSION D'UN MEDIATEUR MUNICIPAL**

**Rapporteur : Nicole NUGEYRE**

Dans sa séance en date du 1er avril 2009, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste de Médiateur Municipal dont la mission consistait à rapprocher les citoyens de l'administration municipale et de contribuer ainsi au règlement des litiges.

Il est rappelé que l'action du médiateur se situe dans le cadre général de la médiation administrative. Par une démarche souple et proche du terrain qui privilégie des actions de bon sens et d'équité face à d'éventuels dysfonctionnements, erreurs, lenteurs entre les citoyens et l'administration municipale, il peut contribuer à réduire les tensions et apaiser les conflits.

Ni juge ni arbitre, le médiateur doit amener chacun « à se parler et à s'entendre » et ainsi promouvoir la confiance nécessaire des usagers et des personnels vis-à-vis de leur administration municipale.

Il bénéficie d'un accès aux documents administratifs et des moyens matériels nécessaires à l'exercice de ses fonctions, ses fonctions étant par ailleurs exercées à titre bénévole.

Le Médiateur Municipal rend un rapport annuel qui relate l'ensemble des actions menées au cours de l'année ainsi que des propositions de solutions et réformes de fond.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2009, vous aviez également validé la désignation de Monsieur Christian BADIE, ingénieur à la retraite, résidant à La Hume à ce poste de Médiateur Municipal, et ce, pour une durée de deux ans.

Cette mission étant arrivée à son terme, je vous propose :

- De prolonger de 3 ans la durée de la mission de Monsieur Christian BADIE.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien, merci Madame le rapporteur, vous avez du reste dans votre dossier, un rapport d'activité du médiateur municipal... S'il n'y a pas de remarque, je vais mettre ce dossier aux voix... Y a t-il des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

Et donc notre médiateur repart, pour trois ans... Voilà. Je vous remercie, que dans la mesure ou vous n'avez rien dit, c'est que tout le monde trouve cette mission utile et intéressante.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** adopté à l'unanimité

Nous avons ensuite une demande de subvention pour la mise en place d'un système vidéo-protection, en fait on va modifier le plan de financement. Alors je vais la rapporter :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION- MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX**

Le 28 avril dernier, vous m'avez autorisé à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection sur la Ville, comprenant 12 points de collecte des images. Cette demande a pu s'appuyer sur l'étude de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet ACTIF, qui a réalisé les études techniques d'implantation et d'exploitation du système. Sa proposition est un projet plus ambitieux que celui que nous avons envisagé et pourra faire l'objet d'une réalisation par tranche.

Ce réseau sera constitué d'une série de caméras permettant de couvrir le périmètre des points de collectes et des flux stratégiques identifiés, doublé de lecteurs automatiques de Plaques d'Immatriculation (LAPI), permettant notamment de mémoriser les immatriculations des véhicules, d'un poste d'exploitation du système et d'un poste d'analyse des images a postériori.

Toutes les liaisons sont réalisées à travers une artère de transmission déployée pour la circonstance, sur 2 modes, un mode radio et l'utilisation du réseau de fibre optique municipal.

L'estimation globale du coût du système complet, dont le déploiement est imaginé en tranches, avoisine les 372 000 euros HT. En tout état de cause les inscriptions budgétaires ne pourront intervenir qu'après obtention des autorisations.

Sur cette base, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

NATURE DE L'OPERATION	COUT			SUBVENTION PREVISIONNELLE		AUTOFINANCEMENT	TOTAL TTC
	H.T.	TVA	TTC	FIPD* 50%	DETR 25%		
Système de vidéoprotection	372 000,00 €	72 912,00 €	444 912,00 €	186 000,00 €	93 000,00 €	165 912,00 €	444 912,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	20 000,00 €	3 920,00 €	23 920,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	8 920,00 €	23 920,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>392 000,00 €</b>	<b>76 832,00 €</b>	<b>468 832,00 €</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>98 000,00 €</b>	<b>174 832,00 €</b>	<b>468 832,00 €</b>

\* hors dépenses inéligibles

Donc vous voyez sur la première ligne vous avez le système l'investissement proprement dit, la deuxième ligne donc l'assistance à maîtrise d'ouvrage donc nous avons un total du coût de 392 000,00 HT, TTC 468 832,00 nous avons en subvention prévisionnelle 50 % du FIPD ça fait

196 000,00 au titre de la DETR 25 % c'est à dire 98 000,00 donc il resterait en autofinancement donc à notre charge 174 832,00 €. Voilà pour cette opération qui est, donc je vais terminer la délibération je vais vous dire deux mots après.

Je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat, notamment au titre du FIPD et de la DETR, suivant le plan de financement prévisionnel présenté.

Voilà donc c'est un projet, c'est plus ambitieux pourquoi parce que nous n'avons pas changé les douze points de collectes, mais les douze points importants mais dans ces douze points, il y a quelques fois plusieurs caméras ou il y a des caméras particulières comme par exemple, ce que j'ai dit, les caméras qui permettent de zoomer sur la plaque d'immatriculation d'un véhicule ça c'est vraiment efficace, parce que ça sert à rien d'avoir des images pour des images, donc nous nous suivons totalement notre AMO qui nous oriente vers ce système LAPI parce que si véritablement, par exemple dans les flux stratégiques ou dans n'importe quelle approche si on peut avoir d'une manière claire et nette toutes les immatriculations des véhicules qui sont passées, c'est bien sûr c'est bien sûr un plus considérable. Et mais, évidemment, ce sont des caméras qui coûtent plus chères, c'est un système plus onéreux. Alors, ce que je voudrais vous faire remarquer c'est que dans notre idée on n'a toujours pas l'autorisation pour le moment, c'est pas au budget, ni rien du tout ça fera l'objet d'ailleurs d'une décision Monsieur PARIS modificative dès que l'on aura l'autorisation une décision modificative spécifique, d'accord. Ce que nous ferons, ce que donc nous ferons probablement deux tranches, et donc l'autofinancement de 174 832,00, je... donc ça se ferait en deux tranches, je redis, ça fait, je diviserai par deux et d'autre part, je compte mettre à contribution le sénateur ou la sénatrice comme vous voulez, d'ores et déjà, je peux attribuer, sur ce dossier 50 000,00 € au titre de ma réserve parlementaire. Voilà, ce qui permet, de rester dans toujours ce qui avait été indiqué de raisonnable par rapport à l'investissement communal. Et ça j'y tiens, j'y tiens beaucoup, mais par contre je pense que c'est notre AMO nous l'a dit c'est un, la ville de Gujan va être exemplaire sur ce dossier. C'est à dire que nous nous engageons véritablement, sur un système d'exploitation qui ne nécessite pas d'avoir quelqu'un derrière les images. Et donc notre système va avoir vocation à être exemplaire à faire des petits, j'allais dire pour des petites communes comme les nôtres qui par manque de personnel que ce soit la police municipale ou autre, préfèrent simplement faire simplement ce stockage d'images et utiliser les images que si nécessaire et en tant que de besoin. Voilà un petit peu donc c'est donc pour ça que nous espérons ces subventions promises qui quand même aussi très importantes 50 % du FIPD et 25 % de la dotation d'équipement des territoires dit ruraux

mais qui est applicable dans ce cas c'est quand même une belle subvention même en dehors de la subvention du sénateur. Voilà. Est ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Madame STOME.

**Sylviane STOME :**

Oui moi je ne peux pas rester silencieuse devant une chose pareille. C'est c'est bon les finances vous vous débrouillez pour avoir des finances c'est bien mais enfin là c'est bon vraiment du fliquage qui relève de l'Etat et non pas de la Commune. C'est donc pas à nous à mettre des caméras dans notre commune sur les départementales ou autre pour fliquer tout le monde et puis d'autre part c'est vrai que cela revient beaucoup plus cher même s'il y a les subventions c'est quand même nous qui payons. L'Etat, on paye des impôts, on paye donc nous voterons contre tout ça.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Vous aviez déjà fait comme ça la dernière fois donc je ne suis pas étonnée. Sur le fliquage je voudrais tel que vous le précisez, je voudrais vous dire qu'on a deux caméras sur douze qui correspondent à la crainte que vous exprimez, pas plus. Parce qu'il n'y a que deux qui correspondent dans ce que nous avons choisi sur un flux intéressant pour les gendarmes, d'accord. C'est notamment une qui est Place de la Claire pour aller vers le Teich c'est une ou trois, il doit y en avoir même trois, je dis des bêtises c'est trois. Il y en a une qui est à l'office de tourisme et qui va capter tous les gens qui arriveraient de La Teste ou de l'Avenue de la route des Lacs et vous en avez une Avenue de Césarée, au niveau de la médiathèque qui peut être considérée aussi comme celle là. Donc disons trois. Trois sur douze, d'accord. Les autres servent d'abord à assurer la sécurité de nos bâtiments qui sont isolés, exemple la maison des associations, exemple la médiathèque, exemple le centre technique. Voilà, donc nous, il se trouve que nous avons des bâtiments communaux qui sont extrêmement disséminés et donc c'est vrai que ça nous paraît important aujourd'hui vous savez nous avons une protection qui résulte uniquement de ce que, comment on appelle ça d'alarmes sonores qui ne servent pratiquement à rien enfin on en a fait l'expérience malheureusement donc voilà ça peut dissuader un peu mais pas grand chose en tout cas, ça peut surtout pas nous aider à savoir qui a fait la malversation l'indélicatesse. Deuxièmement, sur les subventions, je retiens ce que vous dites, c'est nous qui payons, vous avez raison sauf que toutes les villes s'y mettent et qu'on n'est pas les seuls et aujourd'hui d'ailleurs les subventions, elles ont diminué, elles étaient à 80 % maintenant je parle pour les 50 % du FIPD, elles étaient à 80 % il n'y a pas si longtemps l'année dernière pour tout, pour tout dire. Donc moi, c'est vraiment quelque chose qui me paraît important quand ensuite dans une rue, vous avez des gens, où c'est arrivé ou à la gare de Gujan notamment, vous avez des gens qui rayent les voitures, vous avez des gens qui crèvent les pneus et bien ça je peux vous dire que vous pouvez pas dire c'est la faute à l'Etat, c'est aux flics de faire ou c'est aux gendarmes de faire. Je peux vous dire que les gens qui sont concernés dans leur voiture, ils viennent voir Madame le Maire et viennent lui demander des comptes. Alors quand on est dans l'exécutif, vous savez Madame STOME, on est pas comme dans l'opposition. Voilà. D'abord, c'est c'est vraiment deux attitudes complètement différentes. Moi je comprends que vous soyez contre, mais très sincèrement si c'est fliquer vous savez j'ai trouvé que moi sur d'autres opérations on fliquait vraiment les gens. Et j'en dirai pas plus, certains comprendront.

**Sylviane STOME :**

Moi moi je ne comprends pas ce que vous voulez dire là.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oh ça, on a, vous savez c'est ça l'intérêt c'est que on est pas du tout sur la même longueur d'ondes. Mais chaque fois que ça nous arrive je m'en félicite. Alors à la faveur de ces remarques je mets ce dossier, Monsieur le Général FOUQUET ?

**Michel FOUQUET :**

Madame le Sénateur, je parle après vous excusez-moi, je comprends j'ai bien compris que donc il n'y a pas de personne au poste de suivi de c'est à dire qu'on utilisera les images pour restitution au cas où. Donc que je...

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

(inaudible) Je n'ai pas compris la fin de la phrase. (inaudible)

**Michel FOUQUET :**

(inaudible) Ah pardon. Oui d'accord. Non je dis, je ne peux pas admettre l'expression fliquage de tout le monde puisque la restitution des images ne se fera que, au cas où, et je l'appellerai plutôt une aide technique à l'enquête et de restitution d'un éventuel dégât ou dégradation.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Les images étant gardées 21 jours. Voilà. Alors je mets ce dossier aux voix y a-t-il des oppositions ? Donc le groupe de Madame STOME 3 voix, y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce dossier est donc adopté à la majorité. On avait, en fait, délibéré déjà c'est juste que grâce à l'AMO que nous avons choisi, nous avons un plan de financement qui est, plus ambitieux, mais on le fera sur deux tranches, probablement et surtout, j'apporte aujourd'hui que la différence, c'est quand même la Sénatrice qui la paiera à hauteur de 50 000,00 €.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** adopté à la majorité avec 28 voix POUR, 3 CONTRE (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors nous passons à la deuxième délibération, Pierre ESPILONDO en est le rapporteur et c'est une demande d'aide financière auprès du SDEEG pour les travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Joffre.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU S.D.E.E.G. POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MARÉCHAL JOFFRE**

**Rapporteur : Pierre ESPILONDO**

Merci Madame le Sénateur-Maire.

Par délibération en date du 2 mai 2011, le conseil municipal a transféré au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde la compétence « pouvoir concédant » dans le domaine du Réseau de Distribution Publique d'Energie Electrique.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Maréchal Joffre, nous sollicitons le S.D.E.E.G pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux électriques et du nouveau réseau d'éclairage public.

L'estimation prévisionnelle des travaux d'enfouissement des réseaux électriques est de 171 560,38 € HT.

Je vous demande donc:

- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une participation financière de 60 % du montant HT des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.
- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une subvention de 20% du plafond maximum HT pour les travaux d'éclairage public.
- D'habiliter le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires aux demandes d'aides financières.

Je vous remercie.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Pierre (inaudible) en fait avant ça marche très mal là José. Il va falloir revoir ça parce que ça se coupe et donc même si on ne touche pas, ça se coupe. Donc, en fait avant nous, nous intervenions sur l'enfouissement des réseaux directement avec EDF. Et là, vous vous rappelez que nous avons adhéré au SDEEG et si notamment nous avons adhéré au SDEEG c'est parce que d'abord il a, on lui a donné la compétence pouvoir concédant c'est parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas que ERDF sur les lignes, il y a d'autres opérateurs et donc il faut avoir une compétence technique pour pouvoir vérifier les délégations de service et caetera et le SDEEG lui a cette qualification que nous nous n'avons pas. D'autre part, le SDEEG alors que nous avons quand nous traitons directement avec ERDF nous avons une subvention de 60 % pardon de 40 % excusez-moi de 40 % avec ERDF nous avons 60 % avec le SDEEG. Donc nous gagnons 20 % de plus et sur les travaux d'éclairage public nous gagnons également 20 % de plus. Donc pour nous ça changeait ça aussi c'est quelque chose que vous aviez déjà vu mais il fallait cette délibération très rapidement notamment sur la base de cette estimation prévisionnelle des travaux et des subventions à solliciter de façon à ce que nous puissions, je vous rappelle lancer l'appel d'offre pour la rue du Maréchal Joffre de telle sorte que les travaux aient lieu entre, on va dire février et le mois de juin. Voilà. Parce que c'est le deal que l'on se donne pour ces travaux d'aménagement.

Je peux mettre aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** Adopté à l'unanimité

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Julien est arrivé et je dis ça non pas pour faire remarquer qu'il arrive avec du retard mais pour le compte rendu parce que c'était prévu qu'il ait un tout petit peu de retard. Donc pour le compte rendu Julien est là.

Demande d'aide financière toujours auprès du SDEEG pour les travaux maintenant de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny et là c'est André CASTANDET qui va (inaudible)

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU S.D.E.E.G. POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY**

**Rapporteur : André CASTANDET**

Oui merci Madame le Maire. Alors mes chers collègues.

Par délibération en date du 2 mai 2011, le conseil municipal a transféré au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde la compétence « pouvoir concédant » dans le domaine du Réseau de Distribution Publique d'Energie Electrique.

Dans le cadre de l'aménagement de la 2<sup>o</sup> tranche de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, entre l'allée du Paradis et la place du Vieux Marché, nous sollicitons le S.D.E.E.G pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux électriques et du nouveau réseau d'éclairage public.

L'estimation prévisionnelle des travaux d'enfouissement des réseaux électriques est de 308 334,12 € HT.

Je vous demande donc :

- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une participation financière de 60 % du montant HT des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.
- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une subvention de 20% du plafond maximum HT pour les travaux d'éclairage public.

- D'habiliter le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires aux demandes d'aides financières.

Voilà Madame le Maire.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci André. Alors c'est donc la même chose que dans la délibération précédente. Je veux juste vous rendre attentif, à ce que coûte le fait d'enfour car de temps en temps quand on a des réunions de rues, je dis aux gens voilà si on enfouit ça coûte. Là sur la première rue 171 560 rien que d'enfouissement électrique et sur celle-ci 308 334 c'est colossal, c'est vraiment très très cher. S'il y a pas de remarque, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** Adopté à l'unanimité

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Toujours demande d'aide financière auprès du SDEEG pour les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue Pierre Daney et là c'est Elisabeth REZER-SANDILLON qui va rapporter.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU S.D.E.E.G. POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX DE LA RUE PIERRE DANÉY**

**Rapporteur : Elisabeth REZER-SANDILLON**

Merci Madame le Sénateur-Maire.

Par délibération en date du 2 mai 2011, le conseil municipal a transféré au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde la compétence « pouvoir concédant » dans le domaine du Réseau de Distribution Publique d'Énergie Électrique.

Dans le cadre des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement, nous sollicitons le S.D.E.E.G pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux électriques et du nouveau réseau d'éclairage public de la rue Pierre Daney.

L'estimation prévisionnelle des travaux d'enfouissement des réseaux électriques est de 128 357,35 € HT.

Je vous demande donc :

- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une participation financière de 60 % du montant HT des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

- D'autoriser le maire à solliciter auprès du S.D.E.E.G une subvention de 20% du plafond maximum HT pour les travaux d'éclairage public.
- D'habiliter le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires aux demandes d'aides financières.

Je vous remercie.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Donc même chose (inaudible) 128 357 € de plus HT. Voilà. Mais c'est vrai que et je vous remercie vraiment de votre présence à ce conseil. C'était essentiellement ces trois délibérations qui étaient urgentes et qui ne pouvaient pas attendre le conseil municipal du mois de novembre. Voilà, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** Adopté à l'unanimité

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Régime indemnitaire des psychologues territoriaux, rapporteur Sylvie POIRIER.

**REGIME INDEMNITAIRE DES PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX**

**Rapporteur : Sylvie POIRIER**

Merci Madame le Maire.

Les décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 (J.O. du 7 septembre 1991) et 2006-1335 du 3 novembre 2006 (J.O. du 4 novembre 2006) modifiés et l'arrêté du même jour modifié qui en fixe les modalités d'application mettent en place au profit des psychologues territoriaux, l'indemnité de risques et de sujétions spéciales.

**LES CADRES D'EMPLOIS CONCERNÉS**

L'indemnité de risques et de sujétions serait attribuée à tous les agents titulaires relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

Les agents non-titulaires recrutés relevant des cadres d'emplois concernés par l'indemnité de risques et de sujétions spéciales, pourront en bénéficier dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

La détermination de l'enveloppe globale qui constitue le crédit maximum pouvant être attribué est obtenue en multipliant le montant de référence annuel applicable au cadre d'emplois par 150 % au plus puis par le nombre de bénéficiaires.

## **TAUX INDIVIDUEL**

Selon le décret institutif, l'autorité territoriale se réserve le droit de moduler le montant de base par un taux individuel qui ne pourra pas dépasser 150 % du montant de référence fixé par arrêté ministériel, en fonction de l'importance des sujétions ou de la manière de servir de l'agent.

Le montant versé sera calculé au prorata de la quotité de travail effectué.

Ce régime indemnitaire sera actualisé en fonction de l'évolution des textes appliqués. Les crédits seront inscrits au Budget de la Collectivité.

Le Comité Technique, dans sa séance du 10 Octobre 2011, a émis un avis favorable sur cette mise en place.

Il vous est proposé, d'autoriser la mise en place du régime indemnitaire du cadre d'emplois des psychologues.

Merci.

### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci, Madame le rapporteur. Des remarques sur ce dossier ? Non ? Je mets au voix ? Des oppositions ? Des abstentions ? Abstentions du groupe de Madame STOME ? Abstention. Il est donc adopté, je vous en remercie.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :** Adopté à la majorité avec 28 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

Ecoutez, en délibérations, c'est tout ce que nous avons, s'il n'y a pas de demande de parole ? Le prochain conseil municipal serait, le 28 novembre. Alors, il sera précédé - il y a une modification de date - il serait précédé n'est ce pas Sylvie du conseil municipal des jeunes qui serait là, à 17 h 30 une heure ce sera l'installation du nouveau conseil municipal des jeunes et ensuite nous aurons notre conseil à 18 h30, comme traditionnellement, avec là un ordre du jour qui sera beaucoup beaucoup plus fourni. Mais bon, voilà c'est comme ça, cela nous fait gagner un mois pour le planning des travaux et c'est très important de le faire de cette façon. Merci à chacun , à chacune d'entre vous de votre présence.

**La séance est levée à 19h45**